HORSE-WELL
Le Marais Doux
17310 ST PIERRE D OLERON
Email :contact@horse-well-formation.fr
Tel : 0656706072

Contrat de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du Code du Travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : HORSE-WELL

immatriculée au RCS de sous le numéro 90390126200019
Dont le siège social est situé Le Marais Doux 17310 ST PIERRE D OLERON.

Représentée aux fins des présentes par DESROCHES Gaëlle en sa qualité de représentant, dûment habilité(e).
Déclaration d'activité n°75170265617 auprès de la préfecture de la région Nouvelle Aquitaine.

Ci-après dénommée « l'Organisme de Formation »

D'une part

Et l'apprenant

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

Ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) »

Il est conclu un contrat de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du Travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

1. Objet du contrat

Aux termes du présent contrat, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation décrite lors de l'achat en ligne et faisant l'objet de la facturation.

3. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. Ce prix correspond à celui facturé lors de l'achat en ligne de votre formation.

4. Modalités de déroulement de suivi

La Formation s'effectue Présentiel.

Des feuilles de présence seront signées par les Stagiaires et le(s) formateur(s) par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la Formation.

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre QCM et/ou grilles d'évaluation et/ou travaux pratiques et/ou fiches d'évaluation et/ou mises en situation et/ou autre.

5. Moyens de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

À l'issue de la Formation, l'Organisme de Formation délivre au Stagiaire un certificat de formation en cas de réussite.

HORSE-WELL
Le Marais Doux
17310 ST PIERRE D OLERON
Email :contact@horse-well-formation.fr
Tel : 0656706072

6. Dédit ou abandon

En cas de dédit par le Bénéficiaire à moins de 7 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de Formation par un ou plusieurs Stagiaire(s), l'Organisme de Formation remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action et/ou proposera une nouvelle date de Formation.

L'organisme engage à l'inscription du stagiaire 30% du coût total de la formation correspondant aux frais administratifs, logistiques et de mise en œuvre. Les coûts pédagogiques, représentant 70% du coût total pourront être remboursés en cas d'abandon au prorata du temps de formation suivi. L'abandon de la formation par le stagiaire devra être signifié par lettre recommandée avec accusé de réception. e

Le cas échéant, le Bénéficiaire s'engage au versement d'un montant de 30 % du coût total de la Formation + les frais pédagogiques au prorata temporis de la formation suivie à titre de dédommagement, cette somme ne pouvant faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

7. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'Organisme de Formation à destination du Bénéficiaire.

8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

9. Données à caractère personnel

L'Organisme de Formation pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans la politique de confidentialité.

10. Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de La Rochelle sera seul compétent pour régler le litige.